

Département
de la Moselle

Canton de Coteaux de Moselle

Nombre de Conseillers
Elus : 13

Nombre de Conseillers
Présents : 12

Nombre de Conseillers
Absents excusés : 1

Nombre de Conseillers absents
Non excusés : néant

Nombre de Conseillers
Ayant donné procuration : 1

Date d'envoi convocation :
19/09/2024

Commune de CUVRY

PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 septembre 2024 à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur François
CARPENTIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Sandra
KREMER, Nathalie DUCRET, Karine HUMBERT
Emilie EVAIN, Géraldine HAMERT, Aurélie DUBOIS

Messieurs ENCKLE Claude, Dominique CHATEAU
Guillaume SIBILLE, Gérard LEININGER
Nicolas PETIT

ETAIT ABSENT EXCUSE :
Thomas DAGUIN (procuration à E. EVAIN)

ETAIT ABSENT NON EXCUSE : Néant

Secrétaire de séance : Mme Karine HUMBERT

1- APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE FONDS DE CONCOURS/ FONDS VERT METROPOLITAIN

2- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

3- MISE EN PLACE DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX AVEC DE NOUVELLES ASSOCIATIONS COMMUNALES

4- TRAVAUX

5- DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX

6- APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT 2024

7- CONVENTION ADHESION POLICE MUNICIPALE INTECOMMUNAL

1- Approbation des attributions de fonds de concours/fonds vert Métropolitain

- *Installation de 2 chaudières à la salle multi-activités*

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

La présente délibération a pour objet d'approuver le fonds de concours de la Métropole pour le projet d'installation de 2 chaudières à la salle multi-activités.

L'article L.5214-16-V du CGCT prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

La commission d'attribution des Fonds de concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 09/09/2024, a rendu un avis positif pour l'attribution d'un fonds de concours pour ce projet, pour un montant de 9 158.00 €.

Vu le CGCT,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de Fonds de Concours,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période 2021-2026,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 05 février 2024 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours et création d'un Fonds Vert métropolitain

Sous réserve d'une délibération du Conseil Métropolitain attribuant un Fonds de Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 09/09/2024 attribuant un fonds de Concours à la commune.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'attribution d'un fonds de concours pour le projet de « installation de 2 chaudières à la salle multi-activités », pour un montant de 9 158.00 €,

ACCEPTE le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours adopté par la Métropole,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- *Installation de 4 buts sur le terrain de football*

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

La présente délibération a pour objet d'approuver le fonds de concours de la Métropole pour le projet d'installation de 4 buts sur le terrain de football.

L'article L.5214-16-V du CGCT prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

La commission d'attribution des Fonds de concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 09/09/2024, a rendu un avis positif pour l'attribution d'un fonds de concours pour ce projet, pour un montant de 5 029.00 €

Vu le CGCT,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de Fonds de Concours,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période 2021-2026,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 05 février 2024 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours et création d'un Fonds Vert métropolitain

Sous réserve d'une délibération du Conseil Métropolitain attribuant un Fonds de Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 09/09/2024 attribuant un fonds de Concours à la commune.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'attribution d'un fonds de concours pour le projet « d'installation de 4 buts sur le terrain de football », pour un montant de 5 029.00 €,

ACCEPTE le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours adopté par la Métropole,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- *Modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux en LED*

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

La présente délibération a pour objet d'approuver le fonds de concours de la Métropole pour le projet de modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux en LED

L'article L.5214-16-V du CGCT prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

La commission d'attribution des Fonds de concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 09/09/2024, a rendu un avis positif pour l'attribution d'un fonds de concours pour ce projet, pour un montant de 18 631.00 €

Vu le CGCT,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de Fonds de Concours,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période 2021-2026,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 05 février 2024 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours et création d'un Fonds Vert métropolitain

Sous réserve d'une délibération du Conseil Métropolitain attribuant un Fonds de Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 09/09/2024 attribuant un fonds de Concours à la commune.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'attribution d'un fonds de concours pour le projet « de modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux », pour un montant de 18 631.00 €,

ACCEPTE le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours adopté par la Métropole,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2- Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la réorganisation du ménage au sein de l'école maternelle, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

De porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 30 heures par semaine par délibération du 24/02/2012, à 28 heures par semaine à compter du 01/10/2024

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné (*rappel : seuil d'affiliation : 28 heures/semaine*).

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 542-3 ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de modifier ainsi le tableau des emplois.

SERVICE			
Catégorie	Grade	Durée hebdo en min	Postes Ouverts
TITULAIRE			
B	REDACTEUR	35H00	1
C	ADJOINT TECHNIQUE PPCL 2 ^{ème} Classe	35H00	1
	ADJOINT TECHNIQUE	28H00	1
	ADJOINT DU PATRIMOINE	21H00	1
	ADJOINT PATRIMOINE PPCL 2 ^{ème} classe	21H00	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF PPCL 2 ^{ème} classe	35H00	1
	AGENT SPECCIALISE PPCL 2 ^{ème} classe	30h00	1
NON TITULAIRE			
C	ADJOINT TECHNIQUE	35h00	1
	ADJOINT D'ANIMATION	10H00	1
	ADJOINT D'ANIMATION	17H30	1
	ADJOINT D'ANIMATION	29H00	1
	ADJOINT TECHNIQUE	25H00	2

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3- Mise en place de conventions de mise à disposition de bâtiments communaux avec de nouvelles associations communales :

- *Convention Club de Handball de Cuvry*

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

Monsieur le Maire informe le conseil de la création d'un nouveau club de handball à Cuvry, ce dernier souhaitant utiliser les infrastructures communales pour la pratique du handball, il est donc nécessaire de réaliser une convention de mise à disposition comme avec les autres associations communales. Il propose au conseil de lui donner pouvoir afin de signer ladite convention dans les mêmes conditions que les précédentes.

Le Maire invite le conseil à faire part de ses remarques.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer la convention adéquate

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- *Convention association de théâtre*

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

Monsieur le Maire informe le conseil de la création d'une nouvelle association de théâtre, cette dernière souhaitant utiliser les infrastructures communales pour la pratique du théâtre, il est donc nécessaire de réaliser une convention de mise à disposition comme avec les autres associations communales. Il propose au conseil de lui donner pouvoir afin de signer ladite convention dans les mêmes conditions que les précédentes.

Le Maire invite le conseil à faire part de ses remarques.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer la convention adéquate

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

4- Travaux

- *Installation de 4 buts sur le terrain de football*

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande du club de football concernant l'installation de 4 buts pour jouer au foot à 8.

Une demande de devis a été réalisé auprès de la société Techni-gazon à ATTON (Meurthe & Moselle) pour un montant de 10 027.00 € HT.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'offre de la société Techni-gazon à ATTON, pour un montant de 10 027.00 € HT

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- *Modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux en LED*

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil son souhait d'économie d'énergie.

Afin de mener à bien ce projet la société SVT à MANONCOURT/SEILLE (Meurthe & Moselle) a établi un devis pour un montant de 37 145.00 € HT.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'offre de la société SVT à MANONCOURT/SEILLE, pour un montant de 37 145.00 € HT

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

5- DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

Monsieur Carpentier informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter le concours du Département au titre du programme départemental pour les projets environnementaux. Il s'agit d'un dispositif dédié aux projets dont le montant global n'excède pas 10 000.00 € HT et permet une aide plafonné à 50% du montant global.

Projets communaux sont éligibles sur 2021-2025.

Il propose au conseil de déposer un dossier pour la création d'un jardin pédagogique dans la cour du groupe scolaire. Le projet a été chiffré au prix de 9 829.65 € HT soit 11 795.58 € TTC.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département pour la création d'un jardin pédagogique dans la cour du groupe scolaire.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

6- APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT 2024

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code général des Impôts, et notamment son article 1609 Nonies C,
VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 28/04/2014, portant constitution de la Commission Locale, d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT°,
VU le rapport définitif de la CLECT de Metz Métropole pour l'année 2024,
CONSIDERANT que la CLECT de Metz Métropole s'est réunie en session plénière le 13/09/2024,
CONSIDERANT que le rapport de la CLECT doit faire l'objet dans les 3 mois d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le rapport définitif 2024 de la CLECT
AUTORISE en conséquence M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

7- CONVENTION ADHESION POLICE MUNICIPALE INTECOMMUNAL

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 01/08/2024, concernant la validation de la création de la police municipale intercommunale à compter du 01/01/2025. Il informe le conseil municipal que le bureau métropolitain du 24/09/2024 a validé la convention d'adhésion au service de Police Intercommunale.
Afin de finaliser l'adhésion de la commune il est nécessaire que le conseil municipal valide également la convention.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE la convention d'adhésion au service intercommunal de police municipale de l'Eurométropole de Metz
AUTORISE en conséquence M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

François CARPENTIER		Dominique CHATEAU	
Claude ENCKLE		Gérard LEININGER	
Géraldine HAMERT		Nicolas PETIT	
Thomas DAGUIN (Procuration à E.EVAIN)		Nathalie DUCRET	
Guillaume SIBILLE		Sandra KREMER	
Emilie EVAIN		Karine HUMBERT	
Aurélie DUBOIS			